

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 juillet 2020 à 20 heures 30-

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, BINARD Marine, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, REGENT Benjamin, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD Marine), Mme FINTRINI Martine (pouvoir à Mme LE PAIH)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-07-28/47 : Demande de garanties financières auprès de l'ODIA de Normandie pour le Rayon Vert – Saison 2020/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à percevoir de l'ODIA les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert pour la saison 2020/2021, et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation des dossiers.

Délibération n° 2020-07-28/48 : Demande de garanties financières auprès de l'OARA pour le Rayon Vert – Saison 2020/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à percevoir de l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA), les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert pour la saison 2020/2021, et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation des dossiers.

Délibération n° 2020-07-28/49 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Règlement Intérieur du conseil municipal de la ville de Saint Valery en Caux.

Délibération n° 2020-07-28/50 : Création d'une Maison de Santé – Participation des communes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours de 30 000 € proposé par la commune d'Ingouville dans le cadre du financement de l'équipement intérieur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Délibération n° 2020-07-28/51 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de la commune, et de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 de la commune.

Délibération n° 2020-07-28/52 : Budget primitif 2020 – Budget annexe Espace Culturel « Le Rayon Vert »

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget annexe du Rayon Vert, pour l'exercice 2020, équilibré à 44 220,29 € pour la section investissement et à 642 817,00 € pour la section fonctionnement, soit un budget total de 687 037,29 €.

Délibération n° 2020-07-28/53 : Budget primitif 2020 – Budget principal

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le Budget principal Ville, pour l'exercice 2020, équilibré à 4 058 090,54 € pour la section investissement et à 5 376 817,48 € pour la section fonctionnement, soit un budget total équilibré à la somme de 9 434 908,02 €.

Délibération n° 2020-07-28/54 : Révision AP/CP Maison Médicale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'AP/CP du programme n° 4 : Maison médicale.

Délibération n° 2020-07-28/55 : Associations – Attribution des subventions – Année 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe pour l'année 2020, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour la Ville.

Délibération n° 2020-07-28/56 : Indemnités du Receveur Municipal – Mme FLEURY Séverine

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires, d'un montant de 45,73 € bruts, à Mme le Receveur Municipal.

Délibération n° 2020-07-28/57 : Garantie d'emprunt – SODINEUF Habitat Normand – Construction de 21 logements locatifs – Quartier Stade Douville – Rue Bernard Moitessier

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 448 242 € souscrit par SODINEUF Habitat Normand auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements locatifs près du Stade Douville à Saint Valery en Caux.

Monsieur le Maire lève la séance à 1 heure.

Le Maire,

Jean-François OUVRY